

UFR **LLCE**

 Département **DLE**

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

 CODE DE L'UE : **NEA1A0LT**

 INTITULÉ DE L'UE : **NÉERLANDAIS**

 RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Andrea LUIJK**

SESSION 1 PRESENTIEL

SESSION 2 PRESENTIEL

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu

Épreuve		Durée	Coeff .	
Module & Responsable	Nature et Intitulé			
1	NEA1A0LT	Épreuve écrite pendant la période des examens	2h	2
2	NEA1A0LT	Épreuve orale individuelle pendant le dernier cours	10 min	1
3				
4				
5				

Contrôle continu ET Contrôle terminal

Épreuve		Durée	Coeff. .	
Module & Responsable	Nature et Intitulé			
1	NEA1A0LT	Épreuve écrite pendant la période des examens	2h	2
2	NEA1A0LT	Épreuve orale individuelle pendant le dernier cours	10 min	1
3				
4				
5				

Contrôle terminal

Épreuve		Durée	Coeff .
Module & Responsable	Nature et Intitulé		

Informations complémentaires

Report des notes supérieures ou égales à 10

En session 2, seul.e.s les étudiant.e.s ayant obtenu une note inférieure à 10 à l'UE sont autorisé.e.s à composer dans les matières dans lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10.

1	NEA1A0LT	Non disponible en ET	1h	3
2				
3				
4				
5				

VOTE DU CONSEIL DE DÉPARTEMENT LE 10 / 10 / 2023 _____ | **VOTE DU CONSEIL D'UFR LE 16/ 10 / 2023**

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

UFR **LLCE**

 Département **DLE**

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

 CODE DE L'UE : **NEA1B0LT**

 INTITULÉ DE L'UE : **NÉERLANDAIS**

 RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Andrea LUIJK**

SESSION 1 PRESENTIEL

SESSION 2 PRESENTIEL

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu

Contrôle continu ET Contrôle terminal

Épreuve		Durée	Coeff.	
Module & Responsable	Nature et Intitulé			
1	NEA1B0LT	Épreuve écrite pendant la période des examens	2h	2
2	NEA1B0LT	Épreuve orale individuelle pendant le dernier cours	10 min	1
3				
4				
5				

Épreuve		Durée	Coeff.	
Module & Responsable	Nature et Intitulé			
1	NEA1B0LT	Épreuve écrite pendant la période des examens	2h	2
2	NEA1B0LT	Épreuve orale individuelle pendant le dernier cours	10 min	1
3				
4				
5				

Contrôle terminal

Informations complémentaires

Épreuve		Durée	Coeff.
Module & Responsable	Nature et Intitulé		

Report des notes supérieures ou égales à 10

En session 2, seul.e.s les étudiant.e.s ayant obtenu une note inférieure à 10 à l'UE sont autorisé.e.s à composer dans les matières dans lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10.

1	NEA1A0LT	Non disponible en ET	1h	3
2				
3				
4				
5				

VOTE DU CONSEIL DE DÉPARTEMENT LE 10 / 10 / 2023 _____ **VOTE DU CONSEIL D'UFR LE 16/ 10 / 2023**

| _____

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

UFR **LLCE**

 Département **DLE**

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

 CODE DE L'UE : **NEA2A0LT**

 INTITULÉ DE L'UE : **NÉERLANDAIS**

 RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Andrea LUIJK**

SESSION 1 PRESENTIEL

SESSION 2 PRESENTIEL

(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu

Contrôle continu ET Contrôle terminal

Épreuve		Durée	Coeff.	
Module & Responsable	Nature et Intitulé			
1	NEA2A0LT	Épreuve écrite pendant la période des examens	2h	2
2	NEA2A0LT	Épreuve orale individuelle pendant le dernier cours	10 min	1
3				
4				
5				

Épreuve		Durée	Coeff.	
Module & Responsable	Nature et Intitulé			
1	NEA2A0LT	Épreuve écrite pendant la période des examens	2h	2
2	NEA2A0LT	Épreuve orale individuelle pendant le dernier cours	10 min	1
3				
4				
5				

Contrôle terminal

Informations complémentaires

Épreuve		Durée	Coeff.
Module & Responsable	Nature et Intitulé		

Report des notes supérieures ou égales à 10

En session 2, seul.e.s les étudiant.e.s ayant obtenu une note inférieure à 10 à l'UE sont autorisé.e.s à composer dans les matières dans lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10.

NB : Une absence à une épreuve implique la mention « absent » et la note 0 dans le calcul de la moyenne de l'UE. La note de l'UE résulte du calcul de la moyenne arithmétique entre les notes obtenues aux différentes épreuves, chacune affectée de son coefficient. Les épreuves ne sont en aucun cas capitalisables : seule l'UE validée (note supérieure ou égale à 10) est capitalisée et définitivement acquise. Pour les épreuves reportables, la note de session 1 est reportée en session 2 si elle est égale ou supérieure à 10/20. Les conditions de validation des UE, semestres, années et diplômes sont explicitées dans la charte du contrôle des connaissances.

1	NEA2A0LT	Non disponible en ET	1h	3
2				
3				
4				
5				

VOTE DU CONSEIL DE DÉPARTEMENT LE 10 / 10 / 2023 _____ **VOTE DU CONSEIL D'UFR LE 16/ 10 / 2023**
| _____

UFR **LLCE**

 Département **DLE**

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

 CODE DE L'UE : **NEA2B0LT**

 INTITULÉ DE L'UE : **NÉERLANDAIS**

 RESPONSABLE(S) DE L'UE : **Andrea LUIJK**

 SESSION 1 **PRESENTIEL**

 SESSION 2 **PRESENTIEL**
(ne concerne pas les UE de M2 ni celles de Licences professionnelles)

Contrôle continu

Contrôle continu ET Contrôle terminal

Épreuve		Durée	Coeff.	
Module & Responsable	Nature et Intitulé			
1	NEA2B0LT	Épreuve écrite pendant la période des examens	2h	2
2	NEA2B0LT	Épreuve orale individuelle pendant le dernier cours	10 min	1
3				
4				
5				

Épreuve		Durée	Coeff.	
Module & Responsable	Nature et Intitulé			
1	NEA2B0LT	Épreuve écrite pendant la période des examens	2h	2
2	NEA2B0LT	Épreuve orale individuelle pendant le dernier cours	10 min	1
3				
4				
5				

Contrôle terminal

Informations complémentaires

Épreuve		Durée	Coeff.
Module & Responsable	Nature et Intitulé		

Report des notes supérieures ou égales à 10

En session 2, seul.e.s les étudiant.e.s ayant obtenu une note inférieure à 10 à l'UE sont autorisé.e.s à composer dans les matières dans lesquelles ils ont obtenu une note inférieure à 10.

1	NEA2A0LT	Non disponible en ET	1h	3
2				
3				
4				
5				

VOTE DU CONSEIL DE DÉPARTEMENT LE 10 / 10 / 2023 _____

VOTE DU CONSEIL D'UFR LE 16/ 10 / 2023

| _____